

2014-08-11

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NAMUR**

Procès-verbal; de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11<sup>e</sup> jour du mois d'aout 2014 à 19h30 à la salle du conseil située au 996, rue du Centenaire, Namur, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Martin Meilleur, conseiller #1  
Lorne Graham, conseiller #3  
Steve Leggett, conseiller #5

Guy Gauthier, conseiller #2  
Marianne Labelle, conseillère #4

Conseillères absentes :           Josée Dupuis, conseillère #6

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, monsieur Gilbert Dardel. La directrice générale et secrétaire trésorière, madame Cathy Viens, est aussi présente.

**1.0 CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président de la séance confirme qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 20h00.

**2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**R2014-08-11-01       Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur**

- 1.0 Constatation du Quorum et ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption des procès-verbaux
  - 3.1 Adoption de la séance ordinaire du 14 juillet 2014
- 4.0 Période de l'assistance
- 5.0 Informations aux membres du conseil
  - 5.1 Rapport du comité de la voirie
  - 5.2 Rapport du comité de la cueillette des ordures et des matières recyclables
  - 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme
  - 5.4 Rapport du comité des loisirs, sports et socio culturel
  - 5.5 Rapport du comité administratif/ressources humaines/politique familiale/communication
  - 5.6 Rapport du comité du service incendie
  - 5.7 Rapport du maire
- 6.0 Résolutions
  - 6.1 Appui à la municipalité du Lac-des-Plages pour la réduction des heures du bureau de poste
  - 6.2 Entériner la demande d'ouverture de compte – Petro-T
  - 6.3 Entériner l'autorisation de signature – offre d'achat par les municipalités de Namur et St-Émile pour un terrain sur la route 323 pour la construction d'une caserne commune
  - 6.4 Achat d'un fax pour la caserne
  - 6.5 Projet de programme de revitalisation – propriété commerciale
  - 6.6 Avis de motion pour un règlement numéro 173 abrogeant le règlement numéro 90 concernant le crédit de taxe foncière de 100% pour les nouvelles constructions résidentielles, industrielles et commerciales sur le territoire de la Municipalité de Namur
  - 6.7 Demande à la MRC de Papineau de modifier les dispositions de certains articles du chapitre 10 du second projet du schéma d'aménagement
  - 6.8 Priorisation des travaux routiers sur le réseau routier supérieur du ministère des Transports du Québec (MTQ)
  - 6.9 Mandat pour Me Rino Soucy de la firme d'avocats Caza Marceau + Soucy Boudreau Avocats dans le dossier des constats d'infraction contre l'ordre des ingénieurs du Québec – proposition de règlement
  - 6.10 Démission de l'employé numéro 22-0017
  - 6.11 Embauche d'un journalier
  - 6.12 Soumission pour l'achat d'un camion de service
  - 6.13 Contribution pour la fabrication de panneaux
- 7.0 Finances
  - 7.1 Rapport des heures cumulées
  - 7.2 Activités financières
  - 7.3 Approbation des comptes fournisseurs au 31 juillet 2014
- 8.0 Seconde période de l'assistance
- 9.0 Varia
- 10.0 Correspondances diverses
  - 10.1 Remerciement de la FADOQ
  - 10.2 Invitation épluchette de blé d'inde Mylène Freeman

11.0 Levée de la séance

**QUE** l'ordre du jour suivant soit adopté tel que déposé, avec dispense de lecture, et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

**Adopté à l'unanimité.**

### **3.0 Adoption des procès verbaux**

#### **3.1 Adoption de la séance ordinaire du 14 juillet 2014**

**ATTENDU** que la directrice générale a déposé le procès-verbal de la réunion du 14 juillet 2014;

**R2014-08-11-02 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 14 juillet 2014 soit approuvé tel que déposé.

**Adoptée à l'unanimité**

### **4.0 Période de l'assistance**

### **5.0 Informations aux membres du conseil**

- 5.1 Rapport du comité de la voirie a été déposé
- 5.2 Rapport du comité de la cueillette des ordures et des matières recyclables a été déposé
- 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme a été déposé
- 5.4 Rapport du comité des loisirs, sports et socio culturelle a été déposé
- 5.5 Rapport du comité administratif/ressources humaines/politique familiale/communication a été déposé
- 5.6 Rapport du comité du service incendie remis à la séance d'ajournement (13/08/2014)
- 5.7 Rapport du maire a été déposé

### **6.0 RÉSOLUTIONS**

#### **6.1 Appui à la municipalité du Lac-Des-Plages pour la réduction des heures du bureau de poste**

**ATTENDU** que décision de Postes Canada de réduire les heures d'ouverture des bureaux de poste des municipalités de la MRC Papineau;

**ATTENDU** que le service de Postes Canada est un service de proximité essentiel offert aux citoyennes et citoyens des municipalités locales du territoire;

**ATTENDU** que l'accessibilité des citoyennes et citoyens au service de Postes Canada est compromise en raison des nouvelles heures d'ouverture;

**PAR CONSÉQUENT**

**R2014-08-11-03 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité de Namur appuient la démarche de la municipalité du Lac-des-Plages dans leur demande à Postes Canada de réviser ses mesures visant à réduire les heures d'ouverture de bureaux de poste situés sur le territoire de la MRC

**Adoptée à l'unanimité**

#### **6.2 Entériner la demande d'ouverture de compte – Petro-T**

**ATTENDU** que la municipalité de Namur à procéder à la demande d'ouverture de compte à la Station Namur pour l'achat d'essence

**R2014-08-11-04 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett**

**QUE** la municipalité de Namur entérine la décision d'avoir procédé à la demande d'ouverture de compte à la nouvelle Station d'essence Petro-T située à Namur pour l'achat d'essence pour les véhicules de la voirie, les ordures et les incendies pour un montant approximatif de 500.00\$ par mois.

**Adoptée à l'unanimité**

**6.3 Entériner l'autorisation de signature – offre d'achat par les municipalités de Namur pour un terrain sur la route 323 pour la construction d'une caserne**

**ATTENDU** que la caserne d'incendies actuelle des municipalités de Namur est désuète et ne satisfait plus aux normes National Fire Protection Association ainsi que les normes de sécurités de la Commission de la Santé Sécurité au travail;

**ATTENDU** que la MRC de Papineauville s'est engagée à verser un montant de six mille neuf cents dollars (6900.00\$) provenant du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD), afin de soutenir l'acquisition de ce terrain

**ATTENDU** qu'un comité est déjà en place

**R2014-08-11-05 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle**

**QUE** les membres du comité soient et sont autorisés à débiter les négociations avec les propriétaires situés sur la route 323 de l'intersection de la route 315 à la deuxième entrée de la rue Gollain pour un terrain d'une grandeur approximative de 60 000 pieds carrés

**QUE** l'offre d'achat soit faite pour un montant de 18 000.00\$ ou moins pour débiter les négociations incluant les frais d'arpentage et de notaire.

**QUE** dès la réception d'une réponse positive de l'un des propriétaires, le comité fasse rapport au conseil à savoir si la proposition est acceptée par le conseil de Namur:

**QUE** le tout est conditionnel à ce que le projet de construction soit réalisable.

**Adoptée à l'unanimité**

**6.4 Achat d'un fax pour la caserne**

**ATTENDU** que la MRC Papineau suggère grandement l'achat d'un fax pour la caserne qui sera relié directement avec le centre d'appel d'urgence;

**R2014-08-11-06 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur**

**QUE** la municipalité de Namur ira de l'avant dans ce projet

**Adoptée à l'unanimité**

**6.5 Projet de programme de revitalisation - propriété commerciale**

**ATTENDU** que le projet de programme de revitalisation vise à approcher une aide aux nouveaux acquéreurs commerçants opérants à venir s'installer dans la municipalité de Namur;

**ATTENDU** que la municipalité vise à insuffler un nouveau potentiel d'attraction pour éviter l'exode de la population en améliorant l'économie locale;

**ATTENDU** que le programme de revitalisation consisterait en un crédit de taxes foncières d'une durée de trois (3) ans

**R2014-08-11-07 Il est proposé par monsieur Steve Leggett**

**QUE** la municipalité de Namur s'informe auprès du MAMOT pour l'élaboration d'un règlement visant à l'approche de nouveaux commerçants en accordant un crédit de taxes foncières de trois (3) ans

**Adoptée à l'unanimité**

**6.6 Abrogeant le règlement numéro 90 concernant le crédit de taxes foncières de 100% pour les nouvelles constructions résidentielles, industrielles et commerciales sur le territoire de la municipalité de Namur**

**R2014-08-11-08**

Avis de motion est par la présente donné par madame Marianne Labelle qu'à une séance ultérieure, un règlement sur l'abrogation du règlement numéro 90 concernant le crédit de taxes foncières de 100% pour les nouvelles constructions résidentielles, industrielles et commerciales sur le territoire de la municipalité de Namur.

En conformité avec l'article 445 du Code municipal, je demande dispense de la lecture du règlement et j'avise que les membres du conseil en ont déjà reçu copie et que ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

**Adoptée à l'unanimité**

**6.7 Demande à la MRC de Papineau de modifier les dispositions de certains articles du chapitre 10 du second projet du schéma d'aménagement**

**CONSIDÉRANT** le second projet de modification du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Papineau;

**CONSIDÉRANT** les rencontres tenues par les inspecteurs et les inspectrices de la MRC de Papineau et les points soulevés lors de ces rencontres;

**CONSIDÉRANT** la rencontre entre plusieurs inspecteurs et inspectrices, directeurs de services, directeurs généraux et maires d'une quinzaine de municipalités du territoire de la MRC de Papineau le 5 août dernier à Ripon;

**CONSIDÉRANT** la volonté unanime de ces gens lors de cette rencontre du 5 août de modifier ou de retirer complètement certaines dispositions proposées et contenu au document complémentaire (chapitre 10) du second projet de modification du schéma;

**R2014-08-11-09 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur**

**QUE**, par la présente résolution, le Conseil municipal de Namur demande à la MRC de Papineau de modifier les dispositions de certains articles du chapitre 10 du second projet de schéma d'aménagement notamment :

- L'article 10.18.3.1 « *Certificat d'autorisation* », relativement à l'obligation de présenter une prescription sylvicole dans le cadre d'une demande de certificat d'autorisation pour l'abattage d'arbres à l'extérieur des périmètres d'urbanisation;
- L'alinéa 4°, de la sous-section 10.2.2 « *Permis de construction* », relativement à l'obligation de présenter systématiquement un document explicatif des méthodes utilisées pour le contrôle de l'érosion et des eaux de ruissellement dans le cadre d'une demande de permis de construction;
- La section 10.16 « *Patrimoine bâti et lieux d'intérêt esthétique* » relativement à l'obligation d'adopter un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) dans toutes les municipalités de la MRC;

**QUE**, le Conseil municipal de Namur demande à la MRC de Papineau de modifier le libellé de l'article 10.18.3.1 « *Certificat d'autorisation* » afin que l'obligation de présenter une prescription sylvicole dans le cadre d'une demande de certificat d'autorisation pour l'abattage d'arbres ne s'applique que dans les cas de coupe à blanc, de coupe commerciale et de coupe à proximité d'un milieu naturel sensible;

**QUE**, le Conseil municipal de Namur demande à la MRC de Papineau de modifier le libellé de l'alinéa 4°, de la sous-section 10.2.2 « *Permis de construction* », relativement à l'obligation de présenter systématiquement un document explicatif des méthodes utilisées pour le contrôle de l'érosion et des eaux de ruissellement dans le cadre d'une demande de permis de construction afin de préciser les situations pour lesquelles cette obligation s'appliquerait notamment pour des travaux à proximité d'un milieu naturel sensible (lacs, cours d'eau, milieux humides);

**QUE**, le Conseil municipal de Namur demande à la MRC de Papineau de retirer la section 10.16 « *Patrimoine bâti et lieux d'intérêt esthétique* » relativement à l'obligation d'adopter un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et de l'inclure dans un autre chapitre du schéma d'aménagement afin que l'adoption d'un tel règlement soit facultative pour les municipalités de la MRC;

**QUE** le Conseil municipal de Namur adhère à la formation d'un comité technique en support à la commission d'aménagement de la MRC et que ce comité soit formé de 4 inspecteurs et inspectrices (représentant le nord et le sud, l'agglomération urbaine et de villégiature) et de 2 maires;

**QUE** le comité technique avec la commission d'aménagement de la MRC se penchent sur un libellé des dispositions en cause qui rencontrera les exigences relevées lors des rencontres déjà mentionnées.

**Adoptée à l'unanimité**

**6.8 Priorisation des travaux routiers sur le réseau routier supérieur du ministère des Transports du Québec**

**ATTENDU** que la MRC Papineau demande la liste des travaux routiers qu'elle désire voir prioriser sur le réseau routier de ministère des Transports du Québec (MTQ);

**ATTENDU** que les routes suivantes demandent à réparer :

Route 323 limites Notre-Dame-de-la-Paix jusqu'à la rue des malards  
Route 315: à partir de la 323 jusqu'à Boileau  
Route 315 : entrée du chemin Fany

**R2014-08-11-10 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham**

**QUE** la municipalité de Namur propose la liste des routes ci-haut mentionnées

**Adoptée à l'unanimité**

**6.9 Mandat pour Me Rino Soucy de la firme d'avocats Caza Marceau + Soucy Boudreau Avocats dans le dossier des constats d'infraction contre l'ordre des ingénieurs du Québec – proposition de règlement**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Namur a reçu 3 constats d'infraction, dossier 2014-1989, dans une poursuite contre l'ordre des ingénieurs du Québec;

**CONSIDÉRANT** que Me Rino Soucy, la firme d'avocats Caza Marceau + Soucy Boudreau Avocats soit et est mandaté pour représenter la municipalité de Namur dans le dossier 2014-1989;

**CONSIDÉRANT** que suite à la négociation entre Caza Marceau + Soucy Boudreau Avocats et l'Ordre des Ingénieurs du Québec une entente est intervenue, soit 6000.00\$ au lieu de 15000.00\$, ainsi que le retrait du troisième chef d'accusation;

**R2014-08-11-11 Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Gauthier**

**QUE** le conseil municipal de Namur accepte l'entente au montant et condition précitée.

**Adoptée à l'unanimité**

**6.10 Démission de l'employé numéro 22-0017**

Remis à la séance d'ajournement (13/08/2014)

**6.11 Embauche d'un journalier**

**Monsieur le conseiller Guy Gauthier informe les conseillers qu'il s'abstient de voter. La raison est qu'il y a un lien direct de parenté.**

**Considérant** que l'employé numéro 22-0017 a remis sa démission en date du 11 août 2014

**R2014-08-11-12 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham**

**QUE** la candidature de Olivier Gauthier a été retenue pour remplir les fonctions de journalier, et ce, jusqu'à la mi-septembre;

**QUE** monsieur Gauthier soit payé au taux horaire de 12.50 \$/heure;

**Adoptée à l'unanimité**

**6.12 Soumission pour l'achat d'un camion de service**

Remis à la séance d'ajournement (13/08/2014)

**6.13 Contribution pour la fabrication des panneaux pour le parc**

Remis à la séance d'ajournement (13/08/2014)

**7 Finances**

**7.1 Rapport des heures cumulées**

Le rapport des heures cumulées a été déposé par la directrice générale, secrétaire trésorière.

## **7.2 Activités financières**

Le rapport des activités financières n'a pas été déposé par la directrice générale, secrétaire trésorière.

## **7.3 Approbation des comptes fournisseurs**

**ATTENDU** que la directrice générale, secrétaire trésorière dépose à la table du conseil la liste des comptes fournisseurs du mois de juillet 2014 totalisant un montant de 33 261.17\$.

### **R2014-08-11-13 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur**

**QUE** le paiement des comptes à payer au montant de 33 261.17\$ est approuvé et que la secrétaire trésorière est autorisée à débiter les affectations concernées.

**Adopté à l'unanimité**

## **8 Seconde période de l'assistance**

## **9 Varia**

## **10 Correspondances diverses**

10.1 Remerciement de la FADOQ

10.2 Invitation épluchette de blé d'inde Mylène Freeman

## **11 Levée de la séance**

### **R2014-08-11-14 Il est proposé par madame Marianne Labelle**

**QUE** cette séance ordinaire soit ajournée au 13 août 2014 à 19h00

**QUE** la séance soit et est levée à 22h30.

**Adopté à l'unanimité**

---

Gilbert Dardel, maire

---

Cathy Viens, directrice générale  
Secrétaire-trésorière